



MUNICIPALITÉ
1045 OGENS

Ogens, le 26 mai 2025

**PREAVIS MUNICIPAL no 1 / 2025
Comptes 2024**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En application des dispositions légales, la Municipalité soumet au Conseil général, par ce préavis, l'approbation des comptes de l'exercice 2024.

Résultat :

Le résultat de l'exercice 2024 affiche un excédent de revenus de CHF 25'410.12.

Présentation des comptes :

Le détail des comptes est présenté sur le rapport de gestion en annexe, avec pour chaque poste comptable un commentaire général, ainsi qu'un commentaire sur les charges et revenus. En fin de présentation figure un bref résumé concernant le bilan.

Conclusion :

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, la Municipalité demande au Conseil général de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GÉNÉRAL D'OGENS

- Sur proposition de la Municipalité ;
- Oui le rapport de la Commission de gestion ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DÉCIDE

- D'accepter les comptes tels que présentés ;
- De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2024 ;
- De donner décharge à la Commission de gestion de son mandat de vérification des comptes 2024.

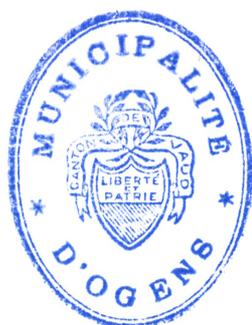
Adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 mai 2025

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic



Ismail Hussein



La Secrétaire



Patricia Lavanchy